

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES



E C R E T



SOMMAIRE :

Nominations.-

ANNEE 1965 - N° 43 /PR/MFPTAS/DP.I

Présenté par le
Directeur du Personnel

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU

LE CONTROLEUR
FINANCIER,

ORIGINAL 1
PR 8
PCG 4
MFPTAS 6
Ministères 8
DGF 2
DB 2
DC 2
DGT 2
TRESOR 4
SGG 8
BEC 4
DI 4
DP 2
CCPFATD 4
IT 4
JORD 2
INTERESSES 1

- VU la Constitution du 11 Janvier 1965 ;
- VU le Décret N°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°54/PC/SGG du 2 Mai 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la loi N°59-21/ALD. du 21 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret N°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU la loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU l'Arrêté n°63/PR/MEFP/DP.I du 6 Octobre 1962, détachant M. HOUNKANLIN auprès de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des Accidents de Travail du Dahomey ;
- VU le Décret N°116/PR-SGG. du 13 Août 1964 nommant Monsieur DALODE Directeur du Travail et des Lois Sociales par intérim ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

ARTICLE 1er. - Est et demeure rapporté, l'arrêté N°63/PR/MEFP/DP.I du 6 Octobre 1962, détachant Monsieur HOUNKANRIN Odon Brice, auprès de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des Accidents du Travail du Dahomey à Cotonou.

ARTICLE 2. - Monsieur HOUNKANRIN Odon Brice, Administrateur de 2ème classe 3ème échelon du Corps National précédemment en position de détachement pour servir à la Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des Accidents du Travail du Dahomey à Cotonou est nommé Directeur du Travail et des Lois Sociales en remplacement de Monsieur DALODE.

ARTICLE 3. - Monsieur DALODE René, Secrétaire Administratif de 1ère classe 3ème échelon, du cadre des Personnels Administratifs Communs, précédemment Directeur du Travail et des Lois Sociales par intérim, est nommé Directeur-Adjoint du Travail et des Lois Sociales.

ARTICLE 4. - Le Présent Décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

Fait à COTONOU, Le 17 JUILLET 1965

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU
GOUVERNEMENT

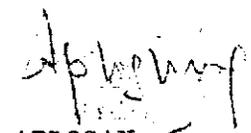


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



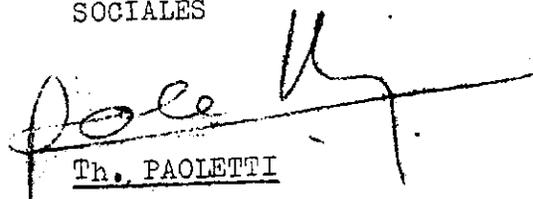
S.M. APITHY

VU
LE MINISTRE DES FINANCES DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU
PLAN



F. APLOGAN

VU
LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES
SOCIALES



Th. PAOLETTI